

793.1.11
le 28/2/41
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIGALI.

Kigali, le 18 fév. 1941.

N° 55 /T.T.

Objet : Succession BGASHIRANDE.

120

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Le 11 décembre 1940, le nommé BGASHIRANDE de la colline SARAZI - Chefferie KAMARI - Territoire de RUHENGARI, a trouvé la mort dans un accident survenu au chantier de MUGABASI (Territoire de Kigali) (Société SOMUKI) où il était employé.

L'affaire a été classée au pénal et la Sté invitée à verser une indemnité de MILLE FRS (1.000 Frs) aux ayant-droit de BGASHIRANDE .

Veuillez trouver en annexe un mandat postal de cet import .

L'Officier du Ministère Public, DESSAINT,

De Saint

A. MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL DE RUHENGARI.
SOUS LE COUVERT DE MONSIEUR LE RESIDENT DU RUANDA.

De 95.



Enfants de BWASHIRANDE :

- 1.- RWABIGWI, muhutu, umunugura, fils de Bwashirande, dcd et de Nyirahabimana, dcd, colline Giheta, s/chef Munyambibichef Kamari, Mulera, Ruhengeri
ACTUELLEMENT EN UGANDA, âgé de 23 ans environ
- 2.- TSHARUHINDA, idem, âgé de 20 ans environ, également en Uganda.
- 3.- BUTERA, âgé de 13 ans environ, idem pr la résidence
- 4.- NYIRABONEZA, jeune fille, âgée de 15 ans environ.
- 5.- NYIRASHAKA, femme de BIRUVWENZE, colline Rwakirare, s/chef Kalekezi.

Payer la somme de mille francs aux cinq
enfants de Bwashirande morts et sur à moi
bureau

Ruhengeri, le 15 août 1942
Le Comptable

Démarré du paiement

Ch. Rutunda
Ruhengeri

Comptable
Ruhengeri
Ruhengeri

11/11/42

